

## L'immigration des Algériens

Article rédigé par *Observatoire de l'immigration et de la démographie*, le 05 juillet 2022

Source [Observatoire de l'immigration et de la démographie] : Lors de sa première visite officielle en Algérie après son élection, au mois de décembre 2017, le Président de la République Emmanuel Macron fut interpellé dans les rues de la capitale par de jeunes Algériens lui demandant « des visas » pour la France.

Cette scène faisait écho à celles observées lors de la venue de Jacques Chirac en 2003, lorsque celui-ci fut accueilli par des foules enthousiastes lui réclamant ce même octroi.

Ces moments marquants témoignent de l'attrance que la perspective d'une émigration en France continue d'exercer sur les nouvelles générations de ce pays, enlisé dans ses problèmes économiques et politiques. Une telle aspiration est encouragée et facilitée par le régime dérogatoire favorable dont les Algériens disposent dans leurs démarches d'admission au séjour, au titre de l'Accord franco-algérien (AFA) du 27 décembre 1968.

Survivance de la décolonisation, ce droit spécial pose question, compte tenu de la distance historique qui nous sépare désormais des accords d'Evian ainsi que de l'importante population algérienne déjà installée au fil des décennies.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

05/07/2022 05:00